



ARRETE N° 2024 - 732

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement Rue Haute n° 42 Lundi 6 Janvier 2025 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Agis Déménagements – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue Haute au n° 42, le Lundi 6 Janvier 2025, De 8h00 à 12h00,

ARRETONS:

<u>ARTICLE 1</u>: La Société AGIS Déménagements est autorisée à effectuer un déménagement, Rue HAUTE, au n° 42, le LUNDI 6 JANVIER 2025, De 8H00 à 12H00.

<u>ARTICLE 2</u>: La circulation sera interdite, Rue Haute, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter le déménagement.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront mis en place par le Demandeur.

ARTICLE 5: Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et aux Demandeurs, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Décembre 2024 Pour le Maire et par délégation, L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

Nage of the second seco